

Madame la Préfète de la Charente
Préfecture
1 rue de la Préfecture
16000 Angoulême

Aussac-Vadalle, le 13 avril 2022

Madame la Préfète,

Comme suite au vote du Budget Primitif 2022 de la commune d'Aussac-Vadalle et comme convenu avec vos services j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les éléments suivants :

La commune d'Aussac-Vadalle a initié depuis 2015 l'étude de l'aménagement de la Traverse du bourg de Vadalle portant sur 1,2 km de la RD15. Ces études ont conduit à lancer une opération d'aménagement très importante qui se traduit dans le budget communal 2022 par une participation au fonctionnement exceptionnelle auprès du SDEG16 d'un montant de 156 512€ et par une dépense d'investissement de 1 006 060€.

Pour financer l'opération d'aménagement en investissement, nous avons décidé de souscrire un prêt de 140 000€ remboursable sur 15 ans. Ce prêt au regard de la totalité de l'opération reste modeste.

Pour financer la période d'attente du remboursement du FCTVA de 2 ans nous avons décidé de contracter un prêt relais de 100 000€ remboursable en 2024, année N+2 des travaux.

Les établissements bancaires n'accordant plus de ligne de trésorerie pour les opérations d'aménagement, nous avons été contraints de souscrire un prêt relais « subventions » de 240 000€, afin de pouvoir régler les factures des entreprises sans délai et dans l'attente du versement des subventions de l'Etat et du Conseil Départemental de la Charente.

L'ensemble de ces dispositions nous a conduit à inscrire en recette d'investissement ces 3 prêts et de prévoir en dépense d'investissement en complément de la part en capital des annuités d'emprunt à échoir en 2022 (58 645€), la somme de 240 000€ correspondant au prêt relais « subventions ». Nous souhaitons rembourser dans l'année, ou selon la réalisation des travaux, au titre des restes à réaliser, dans les premiers mois de 2023 et avant le vote du budget primitif 2023.

La Capacité d'Auto-Financement brute 2023 et les recettes d'investissement hors emprunt, ne couvrent pas le remboursement en investissement des annuités d'emprunt et de la totalité du prêt « subventions ».

Nous sommes dans une situation comparable au remboursement des prêts relais FCTVA pour les opérations importantes. Je vous remercie de bien vouloir porter la même considération au prêt relais « subventions » dont nous avons inscrit le remboursement dans la même année que son obtention à titre exceptionnel.

Mairie 61 Rue de la République 16560 Aussac-Vadalle

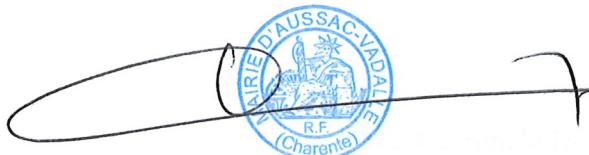
Tél : 05 45 20 61 60 /Télécopie: 09 72 31 00 94

Courriel : mairie@aussac-vadalle.fr Internet : www.aussac-vadalle.fr

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ma demande et je reste à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez nécessaires.

Je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Maire,
Gérard LIOT



Mairie 61 Rue de la République 16560 Aussac-Vadalle

Tél : 05 45 20 61 60 /Télécopie: 09 72 31 00 94

Courriel : mairie@aussac-vadalle.fr Internet : www.aussac-vadalle.fr